

Rapport de gestion annuel : EXERCICE 2022 (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

FCP SANSO SHORT DURATION

Société de gestion : Sanso Investment Solutions

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : EXPERTEA Audit

1. Politique de gestion

L'exercice du fonds SANSO SHORT DURATION, allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 s'est déroulée dans un contexte de grande instabilité des marchés financiers, et particulièrement du marché obligataire en euros crédit et taux.

L'année 2022 restera marquée par le constat que de nombreux éléments, longtemps considérés comme acquis, ne l'étaient finalement pas (paix en Europe, disponibilité de l'énergie, faible inflation et politiques monétaires éternellement accommodantes).

La guerre en Ukraine début 2022 et la poursuite d'une situation sanitaire difficile en Chine ont entraîné un violent renchérissement des coûts de l'énergie et de nombreuses perturbations sur les chaînes d'approvisionnement tout au long de l'année. Cette situation a fortement contribué à l'accélération de l'inflation en 2022.

De facto, la hausse de l'inflation en 2022 a atteint des niveaux inconnus depuis plus de quatre décennies. Face à ce mouvement, les banques centrales (FED, puis BCE) ont fini par réagir et ont procédé à d'importants relèvements des taux d'intérêt à un rythme inégalé depuis les années 1980.

L'impact de la situation géopolitique et sanitaire a donc eu des répercussions majeures sur tous les marchés financiers.

Sur les marchés actions, l'indice des actions mondiales MCSI World a perdu près de -20% en 2022, sa pire performance depuis 2008, et ceci malgré un rebond de +6% sur les trois derniers mois de 2022.

Les trois principaux indices de Wall Street ont enregistré leur première baisse annuelle depuis 2018, la plus forte aussi depuis 2008. Ainsi sur l'année 2022, le Dow Jones affiche un repli de -8,8%, le Nasdaq un recul de -33,1%, et enfin, le plus important, l'indice S&P 500, une baisse de -19,10%.

En Europe, l'indice Stoxx 600 clôture en baisse de -12,9% sur 2022, l'EuroStoxx 50 de -11,7%. Le Dax allemand est aussi en repli de -12,34% sur un an. L'indice parisien, le Cac40, résiste un peu mieux, mais finit l'année en repli de -9,46%,

Sur les marchés obligataires, la valeur des obligations mondiales a chuté en 2022 de plus de -15%, sa pire performance en deux décennies.

Aux Etats-Unis, le rendement des bons du Trésor à deux ans s'est renchérit sur l'année de 0,75% à 4,42%, soit une hausse de 3,67% pour 2022, sa plus forte progression annuelle depuis 1953. Les taux de la Réserve fédérale américaine (Fed) ont été relevés de 425 points de base (+4.25%) entre mars et décembre, le rythme le plus rapide depuis les années 1980.

En Europe, le rendement du Bund allemand à 2 ans a pris plus de 336 points de base en 2022 (+3.36%) passant sur l'année de -0,60% à +2,76%. Le 2 ans français, quant à lui, clôture 2022 à près de 3,00%.

Sur le marché du crédit, l'indice Itraxx Crossover (marges de crédit des signatures BBB et BB à 5 ans) a connu aussi de très violentes variations passant d'un plus bas début janvier de 250 points à un plus haut fin septembre à 700 points.

Malgré le positionnement défensif du fonds avec une notation moyenne « investment grade » et une maturité réduite, sa performance est restée négative sur l'année 2022. Le premier semestre a été très négatif pour le fonds et malgré un rebond significatif au cours du second semestre, le fonds n'a pas pu effacer totalement son recul.

- Pour l'année 2022, la performance du fonds Sanso Short Duration Part C est de **-2,58%** contre **-0,02%** pour son indice de référence. (**-2,19%** pour la part I versus **-0,02%** pour l'indice de référence)
- Fin 2022, le rendement actuariel brut du fonds était de **+4,78%**, en très nette hausse par rapport au 2,06% de fin 2021.

- La maturité moyenne a été réduite tout au long de l'année et est passée de 1,73 ans fin 2021 à **1,37 ans** pour un rating moyen de **BBB-**.
- Le fonds conservait fin 2022 une large diversification avec 122 lignes en portefeuille.
- Enfin l'encours du fonds a nettement progressé au cours de l'année passant de 43 M€ fin décembre 2021 à 54 M€ fin décembre 2022

La répartition du fonds par qualité de signature est restée relativement stable sur l'exercice considéré. Au 30/12/2022, le fonds intégrait dans son portefeuille 55% d'obligations de notations « investment grade » et 37% d'obligations de notations « high yield ». Enfin la liquidité (fonds et cash) se montait à 8%.

Plus spécifiquement sur les signatures obligataires, le fonds était composé fin décembre 2022 à :

- 14% d'obligations notées AA et A,
- 41% d'obligations notées BBB,
- 30% d'obligations notées BB, et,
- 7% d'obligations notées B.

La sensibilité du fonds a baissé tout au long de l'année pour finir à 1,06%.

La volatilité annuelle du fonds reflète les grandes variations observées tout au long de l'année sur les taux et sur le crédit et est passée de 1,30% à 2,02% sur la période sous revue

Le SRRI (échelle de risques de 1 à 7) du fonds est de 2.

2. Performances de l'OPC

PART C :

Performances sur l'année civile 2022

SANSO SHORT DURATION part C : -2,58%

Indicateur de référence (EONIA Capitalisé) : -0,02%

PART I :

Performances sur l'année civile 2022

SANSO SHORT DURATION part I : -2,19%

Indicateur de référence (EONIA Capitalisé) : -0,02%

Volatilité du fonds en fin d'exercice :

SANSO SHORT DURATION part C : 2,02%

SANSO SHORT DURATION part I : 2,01%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM.

3. Indication sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice écoulé et les instruments financiers détenus en portefeuille

Au cours de l'exercice le fonds est intervenu majoritairement sur des obligations privées à court et moyen terme (entre 1 à 4 ans), de rating crossover (BBB+ à BB-) et exclusivement libellées en euros

4. Méthode de calcul du risque global des OPCVM ou des FIA agréés

La méthode choisie pour mesurer le risque global de Sanso Short Duration est la méthode de l'engagement.

5. Information sur prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères dits « ESG »)

Le fonds s'est attaché à conserver et améliorer ses notations extra-financières par rapport à son univers d'investissement et à fin décembre 2022 :

- Le score moyen ESG des émetteurs en portefeuille était de 6.86/10,
- L'exposition aux objectifs de développement durable était de 14,62%,
- La notation d'empreinte carbone de notre portefeuille était de 94

A noter que toutes les mesures ISR du fonds sont très significativement meilleures que celles de son univers de référence

La significativité des mesures extra-financières de notre portefeuille a été en constante amélioration et fin 2022 :

- la couverture ESG du portefeuille est supérieure à 97.5%,
- la couverture des émetteurs notés pour leur exposition aux ODD est supérieure à 95%
- enfin, les notations carbone couvrent plus de 80% des investissements du fonds.

Voir les engagements de la société de gestion

<https://sanso-is.com/engagement-responsable-17.html>

6. Distribution

NA

7. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

L'OPCVM a la possibilité d'investir, dans le respect des ratios réglementaires et statutaires, dans des fonds gérés par Sanso Investment Solutions.

Sur l'exercice, l'OPCVM a ponctuellement investi une partie de sa liquidité sur le fonds GO CT

Sur l'exercice, l'OPCVM n'a réalisé aucune opération sur des titres pour lesquels Sanso Investment Solutions a un intérêt tout particulier.

Au 31/12/2022, le fonds ne détient aucun OPCVM géré par Sanso IS.

8. Renvoi au compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

NA : Frais d'exécution < 500 k€

9. Politique de sélection des intermédiaires

Sanso Investment Solutions a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de marché.

Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments.

Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la proactivité des interlocuteurs, la solidité financière, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation.

10. Règlementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas eu recours à des opérations de financement de titres.

11. Spécificité des OPCVM : Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

12. Spécificité applicable aux OPCVM : Instruments financiers dérivés

Le fonds n'a pas effectué d'opérations de ce type sur l'exercice en question.

13. Spécificité applicable aux OPCVM : Les politiques en matière de rémunération

Sanso Investment Solutions dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive OPCVM V ») et des articles du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers y afférents.

Les politiques et pratiques de rémunération chez Sanso Investment Solutions n'intègrent pas de critère de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, RCCI et fonctions support.

Le comité de rémunération se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de Sanso Investment Solutions :

- Favorise une gestion saine et efficace du risque.
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM.
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société.
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts.
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients.
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Sanso Investment Solutions s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle.
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année.
- Une autre rémunération est représentée par un PEE.

Montant total des rémunérations au titre de l'exercice 2021 : 3 244 k€

Rémunérations fixes : 2208k€

Rémunérations variables : 1036k€

Nombre de bénéficiaires : 18 / catégorie cadre

Les principes de la politique de rémunération évoquée ci-dessus sont restés inchangés.

14. Spécificité applicable aux OPCVM : Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

NA

15. Spécificité applicable aux FIA exerçant un contrôle conjoint sur des sociétés non cotées (pour une société de gestion agréée conformément à la directive 2011/61/UE)

NA

16. Spécificité applicable OPC éligibles au PEA (applicable aux OPCVM et aux FIA)

NA

17. Spécificité applicable aux FCPR /Pratique en matière d'utilisation des droits de vote

NA

18. Spécificités applicables aux OPCVM et des FIA nourriciers

NA

19. Spécificités applicables aux OPCVM et FIA indiciels

NA

20. Spécificités applicables aux OPCI et aux organismes de placement collectif immobilier

NA

21. Spécificités applicables aux OPC constitués sous forme de SICAV

NA

22. Politique d'exécution / de sélection des intermédiaires

La politique d'exécution et sélection des intermédiaires est disponible sur le site internet de la société de gestion :

https://sanzo-is.com/fichiers/sanzo_is-politique_dexecution-des-ordres-et-selection-intermediaires-.pdf

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Sanzo Investment Solutions

69 Boulevard Malesherbes

75008 Paris

Tél. : 01 84 16 64 41

E-mail : contact@sanzo-is.com

ANNEXE IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit: Sanso Short Duration

Identifiant d'entité juridique: 9695002MT1GS53G6MW46

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objet d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%



dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un d'investissement durable, il avait une proportion de 15.69% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il a promu les caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

L'approche en « amélioration de note » a été respectée, la note ESG du portefeuille était supérieure à celle de l'univers d'investissement duquel sont retirés les 20% des émetteurs ayant les moins bonnes notes ESG.

L'exposition aux ODD était supérieure à son indice de référence. Et l'intensité carbone du fonds était inférieure à ce même indice.

Les taux de couverture d'au moins 90% sur l'analyse ESG et les activités facilitant l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies et d'au moins 70% en ce qui concerne l'intensité carbone ont été respectés.

De plus, le fonds n'a pas investi dans des titres faisant partis de la liste d'exclusion de Sanso IS. Le fonds investi uniquement dans des produits classés article 8 ou 9 SFDR.

● ***Quels a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Outre l'approche en amélioration de note, le fonds a fait l'objet d'une couverture ESG pour au moins 90% de de la capitalisation en obligations.

L'écart moyen au cours de l'exerce des métriques ISR entre le fonds et l'indice :

Note ESG	-0.08
Exposition aux ODD	7.23
Intensité carbone	-38.28

Le fonds a donc été supérieur à son indice de référence sur l'exposition aux ODD, et inférieur au niveau de l'intensité carbone. Le fonds a été légèrement inférieur à son indice sur la note ESG. Ce dépassement a été corrigé par le gérant.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

NA

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Le fonds n'avait pas d'objectif sur des investissements durables.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé un préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Le fonds applique le principe du DNSH (Do not Significant Harm) ainsi que celui de la bonne gouvernance pour ses investissement durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives sont pris en compte pour déterminer si un investissement peut être considéré comme un « investissement durable ».

Des seuils sont fixés pour chacun des indicateurs qui forme un filtrage. Le détail de la politique d'investissement ainsi que les seuils relatifs sont détaillés

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

[ici](#).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
GASPAL OBLIG 1-4-F EUR ACC		2,46	Eurozone
SOCGEN Float 03/06/23		2,1	Eurozone
KPN 5 5/8 09/30/24		1,99	Eurozone
HOUSEH 4 3/8 07/15/26		1,68	Eurozone
ELISGP 0 10/06/23		1,59	Eurozone
BMW 0 03/24/23		1,52	Eurozone
NOKIA 2 03/15/24		1,33	Eurozone
OI 3 1/8 11/15/24		1,3	Eurozone
BPCEGP 4 5/8 07/18/23		1,28	Eurozone
WIEAV 2 3/4 06/04/25		1,22	Eurozone



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30/12/2022, le fonds avait 97.51% des investissements couverts sous l'angle ESG, 95.48% des investissements couverts sur les ODD et 80.41% sur l'intensité carbone.

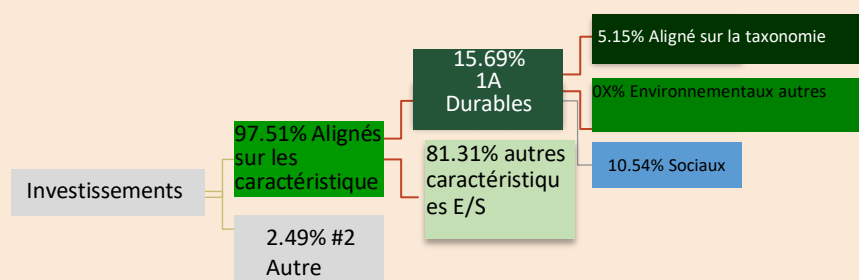


Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds a respecté le ratio de 10% de détention d'OPC.

Au 30/12/2022, le fonds comptait 9.7% d'investissement dans d'autre parts d'OPC et 86.3% dans des titres en direct.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres** caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du :

- le chiffre d'affaires reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires de l'investissement aujourd'hui.
- Les dépenses d'investissement (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les dépenses opérationnelles (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/12/2022, le fonds était investi dans les secteurs suivants :

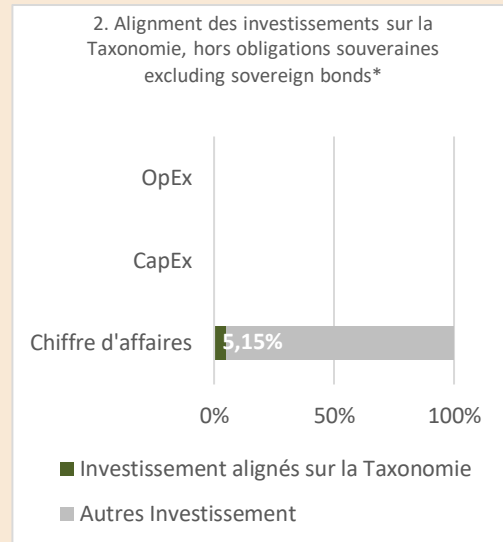
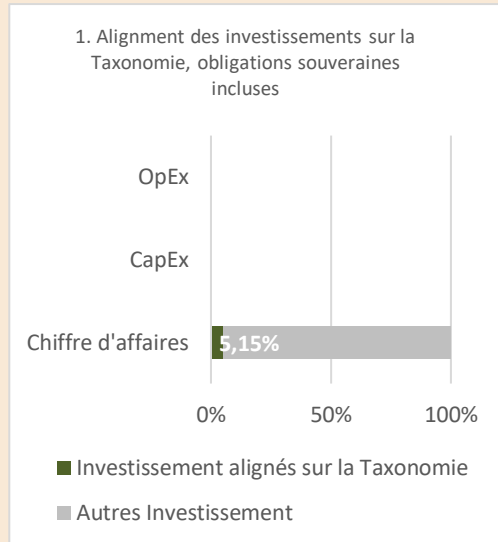
Technologies de l'information	2.9%
Finance	25.5%
Santé	-
Industrie	20.3%
Consommation discrétionnaire	11.2%
Consommation de base	6.5%
Services de communication	10.6%
Energie	7.6%
Matériaux	4.5%
Services aux collectivités	2.9%
Immobilier	8%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

5.15% des investissements étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



- Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

● **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

NA

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?**

NA



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds n'a pas réalisé d'investissements durables non alignés sur la taxonomie.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

10,54% des investissements durables étaient sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quel était leur finalité et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au 30/12/2022, 2.49% des titres ne faisaient pas l'objet d'une couverture ESG, ils sont inclus dans la catégorie « autres ». En revanche, l'ensemble des titres en portefeuille, y compris les titres non couverts, sont soumis à la liste d'exclusion de Sanso IS.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les métriques suivantes sont mises à disposition de l'ensemble des équipes de Sanso IS via l'outil de gestion et de passage d'ordre et tenue de position :

- Note ESG du portefeuille et de son indice de référence
- Exclusions
- Empreinte carbone du portefeuille et de son indice de référence

Lors du passage d'ordre sur les sociétés exclues, l'outil de gestion alerte le gérant grâce à un contrôle ex ante.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par le gérant de chaque portefeuille sur ces métriques lors de la validation de la valeur liquidative.

Le contrôle des risques procède à un contrôle du respect des contraintes de gestion (ratios réglementaires, statutaires et internes) sur la base de l'inventaire comptable lors de chaque publication de chaque valeur liquidative. Tout dépassement de limite fait l'objet de l'envoi d'un mail d'alerte afin de prendre les mesures correctrices.

Un contrôle de second niveau est effectué par le département de contrôle interne sur la base de l'inventaire comptable et sur la mise en œuvre d'éventuelles corrections sur les dépassements de ratios.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

NA

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

		Performance au 30/12/2022
Fonds	Sanso Short Duration Part C	-2.58%
	Sanso Short Duration Part I	-2.19%
Indice	€ster Capitalisé	-0.02%

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

FCP Sanso Short Duration

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 décembre 2022
FCP Sanso Short Duration
SANSO Investment Solutions
69 Boulevard Malesherbes – 75008 Paris
Ce rapport contient 27 pages

FCP Sanso Short Duration

Société de gestion : SANZO Investment Solutions - 69 Boulevard Malesherbes – 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP Sanso Short Duration, relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP Sanso Short Duration.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification de nos appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 décembre 2022 s'établit à 52 020 885 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Règle d'évaluation des actifs » de l'annexe.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 18 avril 2023

Expertea Audit



Société de Commissariat aux Comptes
100, Boulevard Jean Lebro - 13016 Marseille
tél. : +33.(0)4.95.06.99.77 / Fax : +33.(0)4.95.06.99.71
tél. : 004 373 931 RCS Marseille / Code APE : 6920Z
www.expertea.fr

Patrick Estienne
Associé

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	52 020 884,59	42 714 633,05
Actions et valeurs assimilées	2 248,36	2 154,29
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 248,36	2 154,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	46 681 936,23	38 540 158,76
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	46 681 936,23	38 540 158,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	5 267 800,00	4 172 320,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 267 800,00	4 172 320,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	68 900,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	68 900,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	72 347,07	24 451,35
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	72 347,07	24 451,35
COMPTES FINANCIERS	1 951 240,00	584 886,86
Liquidités	1 951 240,00	584 886,86
TOTAL DE L'ACTIF	54 044 471,66	43 323 971,26

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	53 055 143,58	42 862 943,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-451 164,10	-407 764,01
Résultat de l'exercice (a,b)	1 339 810,93	790 984,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	53 943 790,41	43 246 163,63
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	68 900,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	68 900,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	68 900,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	31 781,25	77 807,63
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	31 781,25	77 807,63
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	54 044 471,66	43 323 971,26

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0323	2 627 750,00	0,00
EURO SCHATZ 0323	3 162 600,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 550,17	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	204,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 456 320,48	898 674,22
Produits sur titres de créances	0,00	63,77
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 459 870,65	898 941,99
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 706,61	9 880,20
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	8 706,61	9 880,20
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 451 164,04	889 061,79
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	327 980,35	291 457,88
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 123 183,69	597 603,91
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	216 627,24	193 380,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 339 810,93	790 984,17

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013302965 - Part SANSO SHORT DURATION I : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0011254473 - Part SANSO SHORT DURATION C : Taux de frais maximum de 0,90% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Commission de surperformance :

15% maximum de la performance de l'actif net investi qui excèdera la performance de l'EONIA capitalisé + 1.50%. Les frais variables correspondent à une commission de surperformance. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice de l'OPCVM. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant la performance de l'indice de référence (part I: EONIA capitalisé +1.50% -prorata temporis –net de frais) et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie comme égale à 15% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indice de référence EONIA capitalisé +1.50% -prorata temporis –net de frais(pour les porteurs de la Part I), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice. En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue, à la date de clôture de chaque période de calcul, par la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SANSO SHORT DURATION C	Capitalisation	Capitalisation
Parts SANSO SHORT DURATION I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	43 246 163,63	26 238 838,11
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	35 564 133,49	29 971 216,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-23 835 542,62	-13 791 191,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	124 628,96	481 816,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-918 225,17	-687 087,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	620 010,00	25 948,31
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-170 835,00	-5 373,92
Frais de transactions	-86 129,66	-105 055,57
Différences de change	1 523,76	2 017,05
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 794 020,67	517 430,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 215 981,50	-421 960,83
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	421 960,83	939 391,16
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	68 900,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	68 900,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 123 183,69	597 603,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	53 943 790,41	43 246 163,63

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	124 510,00	0,23
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 984 019,09	5,53
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 069 515,55	9,40
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	198 348,13	0,37
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	38 305 543,46	71,01
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	46 681 936,23	86,54
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	5 790 350,00	10,73
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	5 790 350,00	10,73
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	41 286 867,18	76,54	312 000,00	0,58	5 077 815,17	9,41	5 253,88	0,01
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 951 240,00	3,62
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	5 790 350,00	10,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	5 412 846,70	10,03	13 071 177,95	24,23	19 935 046,01	36,96	2 531 179,47	4,69	5 731 686,10	10,63
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 951 240,00	3,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	5 790 350,00	10,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	21 416,29	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	3 918,75
	Dépôts de garantie en espèces	63 409,20
	Coupons et dividendes en espèces	5 019,12
TOTAL DES CRÉANCES		72 347,07
DETTES		
	Frais de gestion fixe	31 251,25
	Autres dettes	530,00
TOTAL DES DETTES		31 781,25
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		40 565,82

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SAN SO SHORT DURATION C		
Parts souscrites durant l'exercice	102 006,047	11 985 439,14
Parts rachetées durant l'exercice	-95 225,329	-11 144 852,21
Solde net des souscriptions/rachats	6 780,718	840 586,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	133 110,737	
Part SAN SO SHORT DURATION I		
Parts souscrites durant l'exercice	23 857,614	23 578 694,35
Parts rachetées durant l'exercice	-12 821,840	-12 690 690,41
Solde net des souscriptions/rachats	11 035,774	10 888 003,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	38 880,927	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SAN SO SHORT DURATION C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SAN SO SHORT DURATION I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts SANSO SHORT DURATION C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	144 633,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	450,40
Parts SANSO SHORT DURATION I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	184 921,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	1 123,98

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 339 810,93	790 984,17
Total	1 339 810,93	790 984,17

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SAN SO SHORT DURATION C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	341 151,92	270 281,56
Total	341 151,92	270 281,56

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SAN SO SHORT DURATION I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	998 659,01	520 702,61
Total	998 659,01	520 702,61

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-451 164,10	-407 764,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-451 164,10	-407 764,01

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SANSO SHORT DURATION C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-129 794,79	-142 431,29
Total	-129 794,79	-142 431,29

	30/12/2022	31/12/2021
Parts SANSO SHORT DURATION I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-321 369,31	-265 332,72
Total	-321 369,31	-265 332,72

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	35 322 175,55	43 072 433,14	26 238 838,11	43 246 163,63	53 943 790,41
Parts SAN SO SHORT DURATION C en EUR					
Actif net	19 829 142,14	17 443 710,58	10 146 867,21	15 089 978,30	15 489 734,79
Nombre de titres	175 260,466	147 897,067	87 448,955	126 330,019	133 110,737
Valeur liquidative unitaire	113,14	117,94	116,03	119,44	116,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,05	-4,49	-4,77	-1,12	-0,97
Capitalisation unitaire sur résultat	2,89	2,71	2,75	2,13	2,56
Parts SAN SO SHORT DURATION I en EUR					
Actif net	15 493 033,41	25 628 722,56	16 091 970,90	28 156 185,33	38 454 055,62
Nombre de titres	16 231,000	25 785,634	16 392,433	27 845,153	38 880,927
Valeur liquidative unitaire	954,53	993,91	981,67	1 011,17	989,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,84	-37,90	-40,29	-9,52	-8,26
Capitalisation unitaire sur résultat	28,04	21,78	27,03	18,69	25,68

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
ABENGOA CL B	EUR	277 723	1 805,20	0,00
ABENGOA SA	EUR	26 858	443,16	0,00
TOTAL ESPAGNE			2 248,36	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 248,36	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			2 248,36	0,00
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ACCENTRO REAL ESTATE AG 3.625% 13-02-23	EUR	300 000	146 788,88	0,27
BILFINGER SE 5.75% 14-06-24	EUR	300 000	309 091,34	0,57
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.75% 24-06-23	EUR	500 000	497 732,88	0,92
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% PERP	EUR	200 000	191 323,70	0,36
NORDEX AG 6.5% 01-02-23	EUR	600 000	610 637,67	1,13
SGL CARBON AG 3.0% 20-09-23 CV	EUR	300 000	294 460,00	0,55
WIRECARD AG 0.5% 11-09-24 DEFAULT	EUR	300 000	37 909,50	0,07
TOTAL ALLEMAGNE			2 087 943,97	3,87
AUSTRALIE				
AMCOR LTD 2.75% 22/03/2023	EUR	500 000	510 869,14	0,95
AUSTRALIA PACIFIC AIRPORT (MELBOURNE) PTY LTD 3.125% 260923	EUR	360 000	362 361,97	0,67
TOTAL AUSTRALIE			873 231,11	1,62
BELGIQUE				
ELIA SYSTEM OPERATOR SA NV 2.75% PERP	EUR	700 000	685 961,45	1,27
FORTIS BK TV07-191272 CV	EUR	250 000	198 348,13	0,36
MAATSCHAPPIJ TOT EXPLOITATIE VAN IMMO NV 3.75% 22-06-23	EUR	300 000	302 338,27	0,56
VANDEMOORTELE NV 3.5% 07-11-23	EUR	800 000	794 740,60	1,47
VGP 2.75% 02-04-23	EUR	400 000	406 957,81	0,76
VGP SA 3.9% 21-09-23	EUR	345 000	349 075,25	0,65
TOTAL BELGIQUE			2 737 421,51	5,07
ESPAGNE				
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	852 836	2 695,37	0,01
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	852 836	2 558,51	0,00
INDR SIST 1.25% 07-10-23	EUR	300 000	297 333,59	0,56
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	500 000	497 968,25	0,92
TOTAL ESPAGNE			800 555,72	1,49
ETATS-UNIS				
3M 0.95% 15-05-23 EMTN	EUR	500 000	500 564,69	0,93
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	700 000	676 072,84	1,25
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	500 000	475 277,29	0,88
KIMBERLY CLARK TAIWAN 0.625% 07-09-24	EUR	500 000	480 282,77	0,89
SEALED 4.5% 15-09-23 EMTN	EUR	500 000	508 957,50	0,95
TOTAL ETATS-UNIS			2 641 155,09	4,90
FINLANDE				
NOKIA 2 03/15/24	EUR	700 000	698 274,21	1,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL FINLANDE			698 274,21	1,29
FRANCE				
AKUO ENERGY SAS 4.25% 08-12-23	EUR	800 000	802 421,92	1,49
ALD 0.375% 19-10-23 EMTN	EUR	200 000	195 094,16	0,36
ALPHAPRIM SA 4.5% 13-04-23	EUR	200 000	204 534,25	0,38
ARGAN 3.25% 04-07-23	EUR	600 000	606 779,71	1,12
ARTEA 5.25% 21-12-23	EUR	615 000	613 001,25	1,14
AXASA 5.125% 04/07/2043	EUR	200 000	206 392,04	0,38
AXA SA AUTRE R PERP EMTN	EUR	650 000	597 111,68	1,11
AXA TV PERP	EUR	200 000	163 044,67	0,30
AXA TV PERP	EUR	200 000	189 870,36	0,35
BERTRAND 4.3% 03-02-27	EUR	100 000	90 595,94	0,17
BFCM 3 11/28/23	EUR	300 000	301 682,67	0,56
BNP PAR.TPA 84 1-2	EUR	100	12 000,00	0,02
BNP PARIBAS TPA TMO 87 TR2	EUR	1 000	112 510,00	0,21
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	500 000	476 195,10	0,88
BURGER KING FRANCE SAS E3R+4.75% 01-11-26	EUR	500 000	494 844,63	0,92
CNP ASSU 4.25% 05-06-45	EUR	100 000	101 778,99	0,19
CNP TSDI TV05-PERP	EUR	1 110 000	1 113 274,61	2,07
COMPAGNIE DE PHALSBURG 5.0% 27-03-24	EUR	600 000	578 178,08	1,07
DEXI CRE AUTRE V 10-05-25 EMTN	EUR	300 000	292 500,00	0,54
DIAC TP	EUR	1 200	312 000,00	0,58
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	EUR	34 375	1 061 431,25	1,97
ERAMET 4.196% 28-02-24	EUR	500 000	517 698,65	0,96
FINANCIERE APSYS 7.5% 14-11-23	EUR	500 000	520 339,04	0,96
FNAC DARTY 2.625% 30-05-26	EUR	500 000	476 415,63	0,88
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24	EUR	500 000	488 464,97	0,90
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	300 000	316 891,40	0,59
HSBC CONTINENTAL EUROPE AUTRE V+0.0% 22-09-44	EUR	300 000	240 000,00	0,44
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	400 000	387 365,45	0,72
ILIAD 1.5% 14-10-24	EUR	300 000	286 462,13	0,53
KAPLA HOLDING E3R+3.25% 15-12-26	EUR	400 000	378 701,20	0,70
KERING 0.25% 13-05-23 EMTN	EUR	500 000	497 574,79	0,93
LA FINANCIERE ATALIAN 4.0% 15-05-24	EUR	500 000	435 901,67	0,80
LA FONCIERE VERTE 4.5% 18-07-25	EUR	450 000	449 336,53	0,84
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	200 000	198 897,41	0,37
LOXAM SAS 3.25% 14-01-25	EUR	100 000	96 512,50	0,18
MACIF 5.50% 03/23	EUR	800 000	841 228,93	1,56
MAISON DU MONDE SAS 0.125% 06-12-23	EUR	11 632	540 608,83	1,00
NEXANS 2.75% 05-04-24	EUR	300 000	303 220,05	0,57
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	750 000	779 233,72	1,44
PAPREC 4.0% 31-03-25	EUR	700 000	688 929,89	1,28
PARTS EUROPE 6.5% 16-07-25	EUR	300 000	309 835,00	0,57
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	200 000	172 336,50	0,32
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	100 000	94 914,61	0,18
SCHN ELE 1.5% 08-09-23 EMTN	EUR	500 000	498 274,11	0,92
SG 0.5% 13-01-23 EMTN	EUR	300 000	301 374,90	0,56
SG E3R+0.45% 06-03-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 002 426,11	1,86

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.0% 20-01-23	EUR	400 000	399 658,00	0,74
SPIE 3.125% 22-03-24	EUR	500 000	509 635,96	0,95
TEREOS 4.125% 16-06-23	EUR	700 000	713 412,53	1,32
TIKEHAU CAPITAL 3.0% 27-11-23	EUR	100 000	99 337,61	0,18
TOUAX 5.75% 31-07-23	EUR	575 000	589 051,56	1,09
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	4 700	492 261,55	0,92
VRANKEN POMMERY MONOPOLE 3.45% 19-06-24	EUR	71 000	72 051,51	0,13
TOTAL FRANCE			22 223 594,05	41,20
ILES VIERGES BRITANNIQUES				
FORTUNE STAR BVI 4.35% 06-05-23	EUR	100 000	92 688,75	0,17
TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES			92 688,75	0,17
IRLANDE				
FRESENIUS FINANCE IRELAND 1.5% 30-01-24	EUR	600 000	596 697,25	1,11
TOTAL IRLANDE			596 697,25	1,11
ISLE OF MAN				
PLAYTECH 3.75% 12-10-23	EUR	200 000	75 660,42	0,14
TOTAL ISLE OF MAN			75 660,42	0,14
ITALIE				
AZIMUT 1.625% 12-12-24	EUR	599 000	569 178,46	1,05
BANCA IFIS 1.75% 25-06-24 EMTN	EUR	500 000	482 515,24	0,89
BANCA POPOLARE DI SONDRIO SCPA 2.375% 03-04-24	EUR	250 000	247 793,46	0,46
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	500 000	472 766,03	0,88
FONDIARIA SAI 5.75% 31-12-99	EUR	150 000	154 385,15	0,29
INTE 1.375% 18-01-24 EMTN	EUR	495 000	493 519,92	0,91
ISPIM 2 1/8 08/30/23	EUR	500 000	502 215,31	0,93
PIAGGIO 3.625% 30-04-25	EUR	600 000	597 158,25	1,11
WEBUILD SPA 1.75% 26-10-24	EUR	100 000	89 585,82	0,17
TOTAL ITALIE			3 609 117,64	6,69
JAPON				
ASAHI BREWERIES 0.01% 19-04-24	EUR	500 000	477 710,48	0,88
TOTAL JAPON			477 710,48	0,88
LUXEMBOURG				
ALTICE FINANCING 2.25% 15-01-25	EUR	400 000	373 428,00	0,69
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.25% 20-12-23	EUR	200 000	48 160,81	0,09
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 0.0% 01-04-24	EUR	500 000	478 460,00	0,89
GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75% 01-11-25	EUR	300 000	244 255,50	0,45
HT TROPLAST 9.25% 15-07-25	EUR	150 000	144 078,25	0,27
LIONPOLARIS LUX 4 E3R+4.0% 01-07-26	EUR	300 000	283 183,78	0,53
SCHOPA 6 3/8 11/01/24	EUR	200 000	142 382,83	0,26
TOTAL LUXEMBOURG			1 713 949,17	3,18
PAYS-BAS				
ATRA FINA BV 5.25% 23-09-44	EUR	400 000	401 180,49	0,74
BMW FIN 0.0% 24-03-23 EMTN	EUR	400 000	398 134,00	0,74
FUGRO NV 4.5% 02-11-24 CV	EUR	300 000	295 228,50	0,55
KONINKLIJKE KPN NV 5.625%09-300924	EUR	1 000 000	1 053 940,41	1,95
OI EUROPEAN GROUP BV 3.125% 15-11-24	EUR	500 000	489 095,83	0,90
SELECTA GROUP BV 0% 01-07-26 PIK	EUR	42 246	24 190,06	0,05
SELECTA GROUP BV 3.5% 01-04-26 PIK	EUR	111 807	95 242,73	0,18

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WOLTERS KLUWER NV 2.875% 21/03/23	EUR	879 000	899 695,99	1,66
TOTAL PAYS-BAS			3 656 708,01	6,77
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.496% 30-04-79	EUR	400 000	407 087,27	0,76
GALP ENERGIA 1.0% 15-02-23	EUR	300 000	302 033,08	0,56
TOTAL PORTUGAL			709 120,35	1,32
REPUBLIQUE TCHEQUE				
ENERGOPRO AS 4.5% 04-05-24	EUR	100 000	97 094,22	0,18
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			97 094,22	0,18
ROYAUME-UNI				
AVIVA PLC 3.875% 03-07-44	EUR	130 000	129 628,75	0,24
ROLLS ROYCE 0.875% 09-05-24	EUR	700 000	664 061,62	1,24
SHANKS GROUP 3.0% 19-07-24	EUR	399 000	399 023,23	0,74
TECHNIPFMC LIMITED 3.15% 16-10-23	EUR	100 000	99 093,78	0,18
TECHNIPFMC LIMITED 3.15% 18-10-23	EUR	700 000	695 292,64	1,28
TOTAL ROYAUME-UNI			1 987 100,02	3,68
SUEDE				
INTRUM AB 3.5% 15-07-26 EMTN	EUR	600 000	515 669,00	0,96
INTRUM JUSTITIA AB 3.125% 15-07-24	EUR	200 000	102 127,70	0,19
TELIASONERA 3.625% 14.02.2024	EUR	200 000	207 115,75	0,38
TOTAL SUEDE			824 912,45	1,53
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.5% 30-11-24	EUR	800 000	779 001,81	1,45
TOTAL SUISSE			779 001,81	1,45
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			46 681 936,23	86,54
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			46 681 936,23	86,54
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GASPAL OBLIG 1 4 F	EUR	15 000	2 270 100,00	4,21
Turgot Oblig Plus	EUR	10 000	1 743 300,00	3,23
TOTAL FRANCE			4 013 400,00	7,44
LUXEMBOURG				
TIKEHAU SHORT DURATION I	EUR	10 000	1 254 400,00	2,33
TOTAL LUXEMBOURG			1 254 400,00	2,33
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 267 800,00	9,77
TOTAL Organismes de placement collectif			5 267 800,00	9,77
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO SCHATZ 0323	EUR	-30	33 850,00	0,07
SHORT EUR-BTP 0323	EUR	-25	35 050,00	0,06
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			68 900,00	0,13
TOTAL Engagements à terme fermes			68 900,00	0,13
TOTAL Instruments financier à terme			68 900,00	0,13
Appel de marge				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-68 900	-68 900,00	-0,13
TOTAL Appel de marge			-68 900,00	-0,13
Créances			72 347,07	0,13
Dettes			-31 781,25	-0,06
Comptes financiers			1 951 240,00	3,62
Actif net			53 943 790,41	100,00

Parts SANSO SHORT DURATION C	EUR	133 110,737	116,36
Parts SANSO SHORT DURATION I	EUR	38 880,927	989,02